







1- LE GEOMETRE EXPERT FONCIER

1-1- PRESENTATION DE LA PROFESSION

La profession de Géomètre Expert Foncier a été instituée à la faveur de l'ordonnance N°95-08, du 1er février 1995.

L'Ordre des Géomètres Experts Fonciers (O.G.E.F), est doté de la personnalité morale et il est chargé d'une mission précise. Il est institué par l'Ordonnance qui a définie ses tâches et celles de ses organes. Le Décret exécutif 96/95 est venu une année après pour préciser et réglementer le fonctionnement des structures de la profession.

1-2- LES MISSIONS DU GEOMETRE EXPERT FONCIER

En vertu de l'ordonnance 95/08, Le Géomètre Expert Foncier est chargé de:

- 1- L'établissement des plans topographiques et documents techniques destinés à être annexés aux actes authentiques relatifs aux mutations de la propriété foncière, à ce titre, il procède aux levés topographiques des biens fonciers sur le fonds, à leur délimitation et bornage, comme il peut procéder à leur évaluation en valeur locative et vénale.**
- 2- Sans préjudice des prérogatives conférées aux administrations publiques, le Géomètre Expert Foncier peut réaliser **les enquêtes parcellaires** dans le cadre de l'exécution des procédures liées aux opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique.
- 3- Le Géomètre Expert Foncier peut Egalement, réaliser d'une manière générale toutes études et levés topographiques dans le cadre des opérations d'aménagement foncier.

2- LES DOMAINES D'INTERVENTION DES GEOMETRES EXPERTS

2-1- EN TANT QU'UTILISATEUR DE LA DONNEES GEOGRAPHIQUE

2-1-1-1- LA DELIMITATION ET L'IMMATRICULATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

L'économie d'un pays est attachée aux valeurs de ses biens immobiliers. Son développement est étroitement lié à une parfaite maîtrise des problèmes du foncier, qu'il soit rural ou urbain, agricole ou industriel.

Dans ce cadre, le Géomètre Expert Foncier a la possibilité de participer dans les travaux relatifs à l'établissement du cadastre général, et c'est lui seul qui assure les opérations techniques nécessaires à la mutation foncière, après l'achèvement de l'opération.

2-1-1-2- LE BORNAGE

Bien que l'opération de bornage soit citée parmi les missions attribuées au Géomètre Expert Foncier, celle-ci, n'est encadrée en Algérie, ni par un texte législatif, ni par voie réglementaire.

2-1-1-3- LES EVALUATIONS

La mission d'évaluation constitue également l'une des prérogatives, confiée au géomètre expert foncier, dont l'exercice demeure libre et sans normalisation à bon nombre d'intervenants.

2-1-2- LES EXPROPRIATIONS

Cette mission, qui est considérée comme une mesure exceptionnelle, est attribuée au Géomètre Expert Foncier. Son exercice nécessite des précautions particulières.

2-1-3- LES AMENAGEMENTS

Le Géomètre Expert Foncier est aussi appelé à jouer un rôle important dans l'aménagement rural et urbain, par sa contribution à la conception et à la mise en place des documents d'urbanisme; PDAU, POS, ZAC, ZET et permis de lotir. Comme, il peut contribuer aux études d'amélioration foncière rurale.

2-2- DOMAINE DE LA FOURNITURE DE LA DONNEE GEOGRAPHIQUE

Le Géomètre Expert Foncier possède les compétences requises dans le domaine des sciences géographiques, ces qualités font de lui le professionnel le mieux placé pour la fourniture de la donnée géographique.

2-2-1- LES TRAVAUX DE TOPOGRAPHIE

Dans la conjoncture actuelle, le Géomètre Expert Foncier effectue des missions de levés topographiques, en général sans cahier de charges, sans spécifications techniques et sans géoréférencement. Ces travaux sont, par ailleurs, également exécutés par des personnes qui ne disposent pas l'habilité requise.

2-2-2- LES RESTITUTIONS NUMERIQUES, LES ORTHOPHOTOPLANS ET LES TECHNIQUES AEROPORTEES LIDAR

Les nouvelles techniques, telle la photogrammétrie numérique, la télédétection aéroportée, l'évolution technologique, l'amélioration des procédés cartographiques, sont sous-exploitées par les opérateurs. En Algérie, on continue à faire appel à des levés topographiques traditionnels pour l'exécution de toutes les études.

3- LES BESOINS DU GEOMETRE EXPERT EN INFORMATION GEOGRAPHIQUE.

L'importance de l'information géographique dans le processus de développement n'est plus à démontrer, tant aucun secteur de l'économie ne peut se passer d'elle.

C'est dans ce contexte que l'Ordre des Géomètres Experts, exprime à travers la présente communication ses attentes en matière de données géographiques.

3-1- LES BESOINS DU GEOMETRE EXPERT EN TANT QU'UTILISATEUR DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

3-1-1- LES BESOINS EN DOCUMENTS CADASTRAUX

3-1-2- LES BESOINS DANS LES OPERATIONS D'EXPROPRIATIONS

3-1-3- BESOINS DANS LES ETUDES D'AMENAGEMENT

3-2- LES BESOINS DU GEOMETRE EXPERT EN TANT QUE PRODUCTEUR DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

3-2-1- LES BESOINS POUR LES TRAVAUX DE TOPOGRAPHIE

3-2-2- BESOINS EN SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE "S.I.G".

3-3- LE BESOIN D'UN CADRE REGLEMENTAIRE

- Le Géomètre Expert Foncier, en tant que producteur de l'information géographique a besoin d'un cadre réglementaire pour la normalisation de sa prestation.

- Il a en outre besoin, que soient réglementées l'ensemble des structures ayant pour objectif la gestion de l'information géographique.

3-4-LES ATTENTES DU GEOMETRE EXPERT DE LA CONFERENCE

1- Un soutien, pour la mise à niveau des Géomètres Experts, dans le but d'une contribution à la production de l'I.N.D.G, et d'une exploitation efficace de l'information géographique.

2- Une amélioration de la procédure pour accéder à la donnée géo graphique, notamment celles produites sur des programmes financés par l'Etat et la possibilité d'accès, à celle-ci, par internet.

4- Une densification du réseau géodésique, pour encourager le géoréférencement.

- 5- Des stations permanentes pour la réception des données GNSS/GPS et un accès réglementé aux données d'observations.
- 6- Une base de données des documents cadastraux, normalisée, réglementée, consultable et accessible par internet.
- 7- Une charte graphique, pour la normalisation de la production de la donnée géographique, pour le partage, la sécurité, les droits d'accessibilité et etc.

4- LES PROPOSITIONS DES GEOMETRES EXPERTS FONCIERS

L'Algérie, comme tous les autres pays du monde n'a pas d'autres alternatives que de moderniser, organiser et structurer les données de l'information géographique de son territoire, pour les mettre au service du développement national.

L'Ordre des Géomètres Experts Fonciers propose une démarche qui peut devenir une plateforme pour une exploitation rationnelle de toutes les bases de données géographiques nationales. Cette démarche est résumée dans les points suivants:

- 1- Trouver le cadre réglementaire pour l'installation des structures centralisant les données à référence géographique.
- 2- Pour l'Ordre des Géomètres Experts Foncier, il est important de voir le Conseil National de l'Information Géographique (C.N.I.G), reprendre l'initiative pour mettre en application les recommandations adoptées par toutes les parties.

Le Conseil Supérieur de la Profession de Géomètre Expert Foncier, une institution gouvernementale pourrait être impliquée dans l'organisation des structures gestionnaires des données de l'information géographique.

- 3- Permettre à tous les utilisateurs publics ou privés, de pouvoir bénéficier de la mutualisation et ce par la mise en service d'un système qui assure la rapidité, la fiabilité, la qualité, et la sécurité de cette donnée.
- 4- Mettre à la disposition de tous les utilisateurs, des répertoires, des coordonnées des points géodésiques et des repères de nivellement.

Évidemment la mise en place d'un modèle de transformation rigoureux permettant le passage entre les systèmes géodésiques.

- 5- Installer sur le territoire national des stations permanentes d'enregistrement GNSS/GPS.

- 6- Elaborer une charte graphique, fixant les démarches pour l'acquisition des données géographiques et condamnant le recours aux procédés présentant un danger sur la qualité et la fiabilité de l'information géographique.
- 7- Encourager les différents opérateurs à recourir aux produits établis par les nouvelles techniques et technologiques.

La mise en œuvre de cette démarche peut constituer un objectif stratégique, possible à atteindre dans la mesure où tous les efforts par les pouvoirs publics, les fournisseurs et les utilisateurs, seront déployés.

SIDHOUM Sebti
Le Président du Conseil National
de l'Ordre des Géomètres Experts Fonciers